

Institut du Travail Social Tours
Service Information Orientation

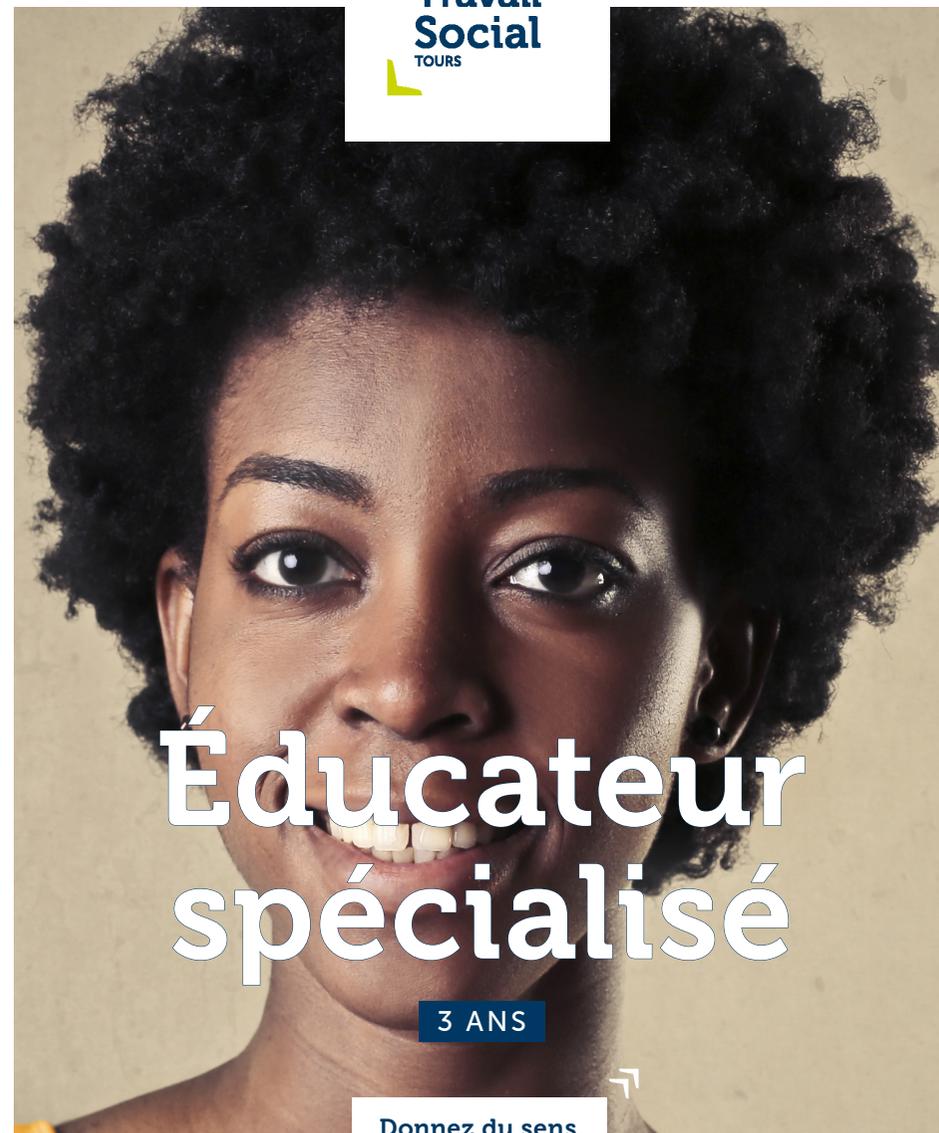
02 47 62 33 33 / 02 47 62 33 76
sio@its-tours.com

17 rue Groison
BP 77554
37075 Tours Cedex 2

Siret : 302 823 786 000 25
n° de déclaration d'activité : 24 37 00082 37
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

www.its-tours.com

Institut du
**Travail
Social**
TOURS



Éducateur spécialisé

3 ANS

Donnez du sens
à votre métier

Possible par
l'apprentissage

Validation des Acquis
de l'Expérience

Le métier

L'Éducateur Spécialisé, est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes. Décrets n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018, Arrêtés du 21 et 22 août 2018.

Les conditions d'accès / prérequis

Pour se présenter aux épreuves d'admission les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- > Etre titulaire du baccalauréat ;
- > Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- > Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

La formation et ses modalités

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un **positionnement des acquis** de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

Il s'agit d'une formation par l'alternance. Elle se déroule en centre de formation et sur le terrain.

Durée totale de la formation :

- > 3 ans réparties en 6 semestres, 180 crédits européens.
- > 1 an : pour les titulaires du Diplôme d'État de Moniteur-Éducateur avec deux ans d'expérience professionnelle.

La **formation** comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Répartition des 1 450 h de formation théorique, 4 Domaines de Formation (DF) :

- > DF 1 - La relation éducative spécialisée (500 h)
- > DF 2 - Conception et conduite de projet éducatif spécialisé (400 h)
- > DF 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (300 h)
- > DF 4 - Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales (250 h)

La **formation pratique est de 2 100 h**. (60 semaines). Elle se déroule au sein de sites qualifiants (terrains de stage). Elle est répartie sur 3 périodes.

Période 1 de formation pratique : à réaliser 16 semaines au cours des deux premiers semestres (possibilité de scinder en deux fois 8 semaines, sur deux sites qualifiants différents). La totalité de cette formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel éducateur spécialisé.

Périodes 2 et 3 de formation pratique (durée totale de 44 semaines). Au moins les deux tiers de ces formations pratiques sont effectués auprès d'un référent professionnel d'éducateur spécialisé.

Périodes de formation pratique

Statut	1ère année	2ème année	3ème année
Étudiant non salarié	2x8 semaines	12 semaines	32 semaines
Personne en situation d'emploi	8 semaines hors employeur	8 semaines hors employeur + 24 semaines chez employeur	20 semaines chez l'employeur

Pour les apprentis, l'accompagnement à la professionnalisation est réalisé conjointement par le maître d'apprentissage et le centre de formation pendant toute la durée de la formation.

Programme Individualisé de Formation (PIF) : pour les candidats ayant obtenu une validation partielle du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (parcours post-jury) ou étant dispensés de Domaines de Compétences, une période de stage minimale est associée à chacun des Domaines de Formation (16 semaines pour le DF1, 16 semaines pour le DF2, 8 semaines pour DF3, 8 semaines pour le DF4).

Il est possible de s'inscrire en formation à l'ITS Tours pour un ou plusieurs Domaines de Formation. Nous contacter pour plus d'infos.

Obtention du diplôme

A chaque domaine de formation correspondent plusieurs épreuves notées sur 20.

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 dans chaque domaine de certification pour obtenir le diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

L'obtention du diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé délivre la collation du grade Licence (niveau II) et ouvre droit à l'accès en formations universitaires de niveau master.

Perspectives professionnelles

Selon l'enquête de l'ORFE en 2016, «Analyse métiers ES en région Centre-Val de Loire» : 89% des offres enregistrées émanent du secteur d'activité de la santé humaine et de l'action sociale. 46% des éducateurs spécialisés exercent leur activité en CDI. Les opportunités d'emploi offertes par les recruteurs s'inscrivent toujours dans une logique d'emploi durable.

Poursuite d'études

- > Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrant et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- > Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale
- > Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale
- > Accès à des études universitaires (domaines sciences humaines et sociales) de niveau master.



Nos conseils pour réussir

- > Visionner des vidéos en ligne de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewer des professionnels. Faire des stages.
- > Multiplier les opportunités pour rencontrer des publics : s'investir dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires, etc.)
- > Visiter les blog, sites internet, réseaux sociaux des différentes écoles en travail social, établissements d'accueil des publics. Etre curieux !
- > Participer à nos «Rendez-vous de l'orientation» : plus d'infos sur notre site.
- > Prendre le temps de préparer son projet professionnel et de formation, **choisir de s'inscrire en Prépa' du social à l'ITS Tours : prepa.social@its-tours.com**

Début de la formation :

28 septembre 2021 (à Tours et à Chartres).

Candidat éligible à Parcoursup

Sont concernées les personnes titulaires ou en préparation du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent qui souhaite déposer des vœux en vue de son inscription en 1ère année d'une formation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation initiale, les demandeurs d'emploi, les apprentis).

S'inscrire sur Parcoursup

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur parcoursup.fr entre le 20 janvier et le 11 mars 2021

Motivations du projet de formation et Curriculum Vitae détaillé valorisant le parcours expérientiel : associatif, bénévole et/ou professionnel + récit d'expérience.

Pour les candidats hors Parcoursup

Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne sur its-tours.com (rubrique «s'inscrire aux formations», «inscriptions aux concours») entre le 15 janvier et le 30 mars 2021

Motivations du projet de formation et Curriculum Vitae détaillé valorisant le parcours expérientiel : associatif, bénévole et/ou professionnel + récit d'expérience.

Pour tous les candidats :

Épreuve orale d'admission (30 min)

Convocation entre avril et mai 2021

L'entretien permet d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession d'éducateur spécialisé compte tenu des publics accompagnés et du contexte de l'intervention ainsi que son aptitude à tirer profit de la formation.

Modalités financières 2021-2022

Étude de dossier Parcoursup = 40€

Étude de dossier hors Parcoursup = 69€

Épreuve orale pour tous = 121€

Frais de scolarité = 765€ et CVEC = 92€ (tarif 2020)

Coût formation en formation continue = 24 915€

Étudiants non salariés et demandeurs

d'emploi 105 places subventionnées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Salariés, et autofinancement.

Demander un devis à secretariat.es@its-tours.com

Infos apprentissage (avoir moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés) apprentissage@its-tours.com / UFA ITS Tours contact@cfasms.fr / site : cfasms.fr

Infos admissions admissions@its-tours.com

Infos bourses bourses@its-tours.com